



# CÉRÉALES

Fiche filière

“ **À retenir**  
**1<sup>er</sup> producteur et exportateur européen de céréales**  
**8<sup>e</sup> producteur mondial de céréales**  
**6<sup>e</sup> exportateur mondial de blé tendre** ”

## ORGANISATION

- La filière céréalière française se concentre sur une dizaine d'espèces dont les principales en volume sont le blé tendre, le maïs, les orges, le triticale et le blé dur.
- Très organisée, elle fait intervenir trois grands types d'acteurs : les producteurs (près de 200 000 demandeurs PAC en 2023), les collecteurs (138 coopératives, 818 négociants) et les transformateurs (dont 397 moulins ayant écrasé des grains en 2023/24, et 219 fabricants d'aliments pour animaux).

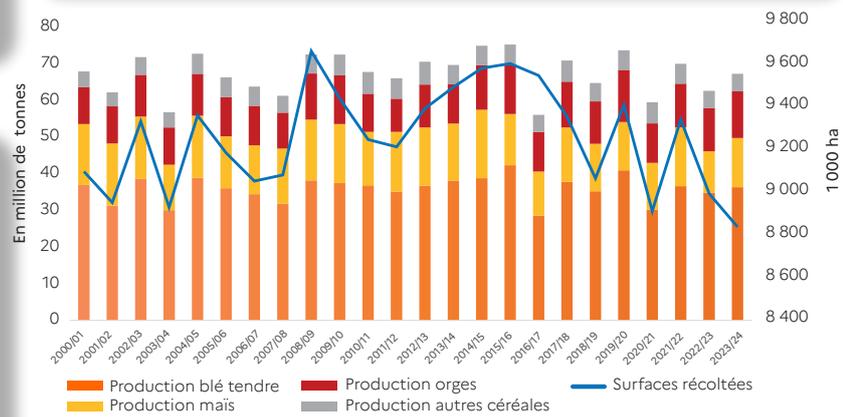
## PRODUCTION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2019/20 à 2023/24) :

- 9,1 millions d'hectares cultivés ;
- 64,5 millions de tonnes (Mt) de céréales produites ;
- la production céréalière est largement dominée en volume par le blé tendre (54 %), puis viennent le maïs (20 %) et les orges (19 %) ;
- près de 55 Mt de céréales sont collectées, soit 86 % de la récolte : le reste est consommé ou stocké à la ferme.

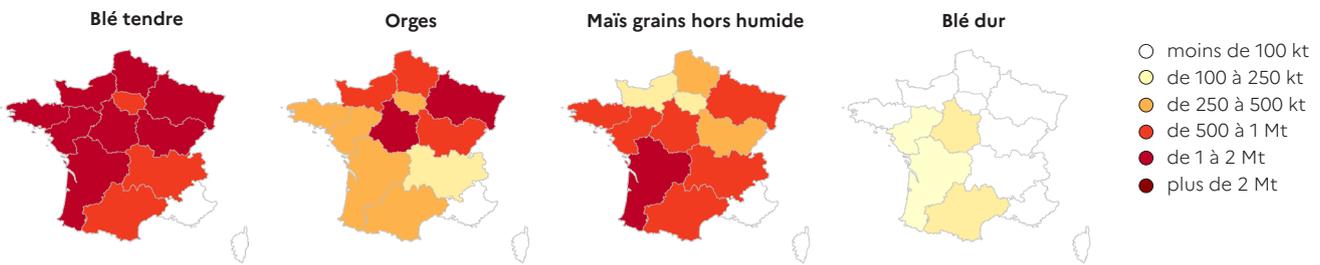
En 2023/24, la France est le premier pays producteur de céréales de l'Union européenne, qui est 3<sup>e</sup> producteur mondial de céréales derrière les États-Unis et la Chine.

## Évolution des surfaces et de la production des céréales françaises



Source : SSP

## BASSINS DE PRODUCTION EN 2023/24



## COMMERCIALISATION

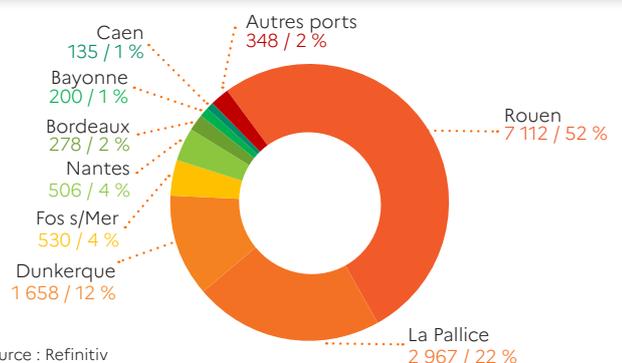
La première mise en marché des céréales françaises est réalisée par les organismes collecteurs déclarés (Art L 666-1 du code rural et de la pêche maritime). Ces derniers sont ainsi en charge de l'achat auprès des producteurs, du stockage et de la vente ultérieure des céréales.

## PORTS FRANÇAIS

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2019/20 à 2023/24) :

- 13,3 Mt de céréales embarquées
- Rouen est le 1<sup>er</sup> port français en céréales avec 52 % des embarquements, suivi des ports de La Pallice (22 %) et Dunkerque (12 %)

## Embarquements portuaires français Moyenne 2019/20 - 2023/24 (\* 1 000 tonnes)



Source : Refinitiv



## TRANSFORMATION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2019/20 à 2023/24) :

- 9,3 Mt de céréales (dont 49 % de blé tendre, 31 % de maïs et 13 % d'orges) ont été utilisées par l'industrie de l'alimentation animale (FAB), ce qui en fait la première industrie utilisatrice de céréales ;
- 4,6 Mt de blé tendre ont été transformées en farine (soit 13 % de la production de blé tendre) ;
- la part des céréales consacrée à la production d'alcool (y compris biocarburants), principalement du blé et du maïs, s'élève à 2,1 Mt (soit plus de 3 % de la production de céréales) ;
- la malterie française a utilisé 1,6 Mt d'orge (soit 14 % de la production d'orge française) ;
- l'industrie de la semoulerie de blé dur a écrasé 0,6 Mt de blé (soit 36 % de la production française de blé dur) ;
- l'amidonnerie a consommé environ 4,3 Mt de blé tendre et de maïs (soit 7 % de la production de céréales) ;
- Enfin, le secteur de la maïserie (ou semoulerie de maïs) a consommé 0,2 Mt de cette céréale (2 % de la production de maïs).



## CONSUMMATION

On distingue sur le marché intérieur deux principaux usages :

- Les utilisations humaines et industrielles (48 % des utilisations domestiques sur le marché en moyenne sur la période 2019/20 à 2023/24) ;
- Les utilisations fourragères.

Le blé tendre, le maïs et les orges représentent 95 % de l'ensemble des utilisations humaines et industrielles et 93 % des utilisations fourragères.

Le maïs est majoritairement transformé par les fabricants d'aliments du bétail (22 % de la production de maïs). À l'inverse le blé est principalement utilisé pour l'alimentation humaine et par l'industrie (29 % de la production de blé tendre). Quant aux orges, elles sont principalement destinées à la fabrication de malt.



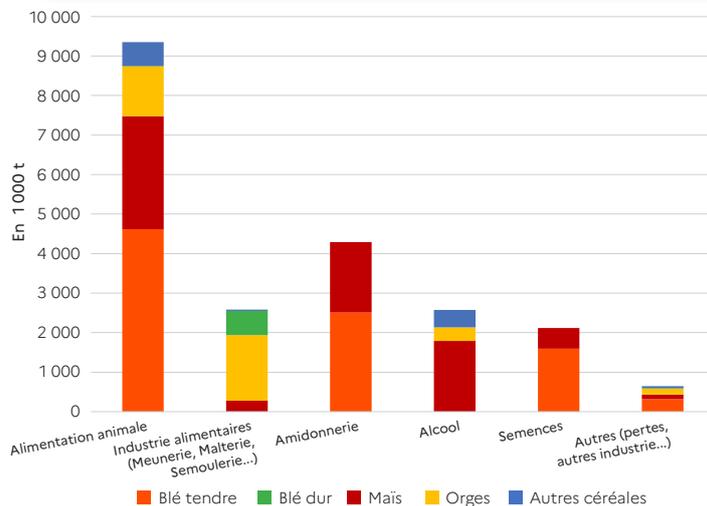
## ÉCHANGES

En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2019/20 à 2023/24) :

- 30,6 Mt de céréales exportées, dont 55 % de blé tendre, 21 % d'orges et 14 % de maïs ;
- l'Union européenne (UE) constitue le premier marché des ventes françaises de céréales (45 % de l'export total) ;
- 59 % du blé tendre exporté est à destination des pays tiers, principalement vers l'Algérie (24 % de l'export de blé tendre vers pays tiers et 14 % des exportations totales) ;
- 47 % des orges sont exportées vers l'Union européenne, principalement vers le nord communautaire (Belgique : 46 % de l'export UE, Pays-Bas : 21 %). La Chine et l'Arabie saoudite, premiers acheteurs mondiaux, représentent 76 % des exportations françaises vers les pays tiers (71 % pour la Chine, débouché principal de l'orge française vers les pays tiers) ;
- L'Union européenne est le principal marché du maïs français (89 % des exportations). L'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique sont les trois premiers clients avec 76 % des exportations de maïs vers l'UE. Les exportations vers les pays tiers se font principalement vers le Royaume-Uni (63 %) et vers la Suisse (27 %).

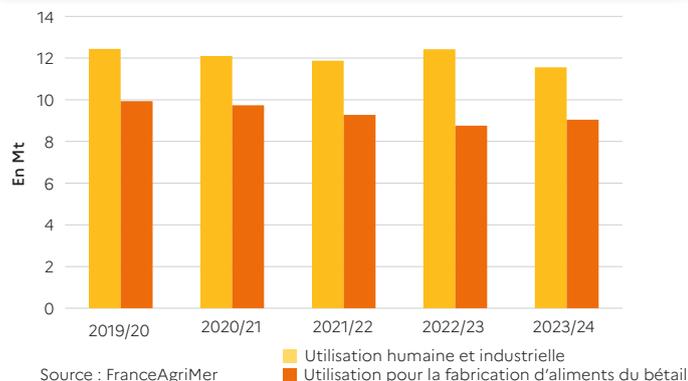
En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2019/20 à 2023/24), la France a importé 1,5 Mt de céréale : le riz représente 41 %, le maïs 35 %, et le blé tendre 15 % de ces importations.

## Répartition des volumes de céréales transformées (moy. 5 ans)



Source : FranceAgriMer

## Évolution des utilisations humaines, industrielles et fourragères



Source : FranceAgriMer

## Évolution des exportations françaises de céréales



Source : Douane française



## PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT

Volumes de céréales (yc riz) exportés  
Campagne 2023/24

